

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 juin 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir-ci joint, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, une lettre datée du 14 juin 2020, qui vous est adressée par le Ministre libyen des affaires étrangères, Mohamed T. H. Siala (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Taher Elsonni



**Annexe à la lettre datée du 15 juin 2020 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Lettre datée du 14 juin 2020, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Ministre libyen des affaires étrangères**

Depuis le début de l'assaut lancé par les forces de Haftar sur la capitale, Tripoli, le 4 avril 2019, jusqu'à leur refoulement vers la région de Syrte, au centre du pays, soit durant 14 mois, nous avons informé régulièrement le Conseil de sécurité de l'ensemble des crimes et violations commis par les milices et mercenaires, que Haftar avait rassemblés ici et là, pour tuer des Libyens et détruire leurs biens, au vu et au su du monde entier, à seule fin d'accéder au pouvoir et de réaliser les desseins de ses partisans. Pas un mois ne s'est écoulé sans que le Gouvernement d'entente nationale ne demande par les voies diplomatiques et juridiques à la communauté internationale de s'acquitter de ses responsabilités et de prendre les décisions et mesures qui s'imposaient pour mettre un terme à ces crimes et réclamer des comptes aux auteurs de ces actes et à ceux qui les soutiennent.

L'absence de réaction ferme, de la part de la communauté internationale, et notamment du Conseil de sécurité, à l'époque, face à cette arrogance et à cette criminalité, a finalement abouti au résultat que nous constatons aujourd'hui à Tarhouna et dans les secteurs environnants, qui viennent d'être libérés, à savoir la découverte à ce jour de 11 charniers, à la suite des atrocités commises, avant qu'elles ne prennent la fuite, par les milices de Haftar sur la personne des civils désarmés, dont des femmes et des enfants, qu'elles ont tués de sang-froid, voire enterrés vivants, ce qui est effroyable et glace le sang.

Nous portons à votre attention ces informations qui ont été confirmées par les autorités compétentes dans l'espoir que le Conseil de sécurité prendra cette fois des mesures appropriées, face à ce qui constitue des crimes contre l'humanité, assumera pleinement ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies, et déférera l'affaire à la Cour pénale internationale pour traduire les criminels en justice et veiller à ce qu'ils ne bénéficient pas de l'impunité.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Mohamed T. H. Siala
